

Motion adoptée à l'unanimité, en sa séance du 17 avril 2015
par le Conseil départemental des Yvelines
contre les projets d'OIN du Gouvernement

À la suite du comité interministériel sur le Grand Paris du 13 octobre 2014, le gouvernement de Manuel Valls a confié au Président de l'AFTRP, la mission de proposer, par le biais d'une Opération d'Intérêt National « multisites », un plan de mobilisation de réserves foncières identifiées comme susceptibles de porter des projets de forte densification urbaine.

Établi sans aucune concertation préalable, ce schéma d'aménagement brutal est, de par le recours aux OIN, un mépris hautain envers les électeurs, doublé d'une remise en cause du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

Enfin, en décrétant l'urgence à construire, coûte que coûte, en Ile de France et en concentrant tous ses efforts sur le seul territoire francilien, le gouvernement affiche, de manière éclatante, le peu d'intérêt qu'il porte tant aux élus locaux qu'à l'aménagement du territoire national.

Pour ces raisons, le Conseil départemental des Yvelines :

- S'oppose aux projets unilatéraux du gouvernement en matière de constructions sur son territoire, tels que dévoilés jusqu'ici, à savoir sur :
 - La plaine de Montesson – Carrière sur Seine – Chatou : 3 600 logements
 - La ville de Saint-Germain en Layes : 4 650 logements
 - La RN 10 : Coignières, Les Essarts le Roi, Le Perray en Yvelines et Rambouillet : 1 000 logements
 - La ville de Mareil-Marly : 1 000 logements (le nombre total de logements recensés actuellement à Mareil-Marly est de 1 300 unités)
 - Les villes de Versailles et Saint Cyr l'École : 10 000 logements
 - Les hippodromes :
 - Maisons Laffite : 6 500 logements
 - Rambouillet : 1 000 logements
- Se déclare scandalisé par le recours à la procédure des OIN, véritable déni de démocratie qui, sous couvert de simplifier les procédures, organise en réalité, le contournement de la volonté des Maires et de leurs électeurs.
- Rappelle qu'en dehors de toute agitation de l'État, une action résolue du Conseil départemental des Yvelines a permis de doubler la construction de logement ces dix dernières années : en faisant passer de 3 500 à 7 000 le nombre de logements livrées annuellement.

De manière générale, le Conseil départemental des Yvelines souhaite que l'État s'abstienne, dorénavant, de toute approche dogmatique et idéologique en matière d'aménagement urbain afin que, sous le couvert facile de la modernité, cette course au gigantisme ne reproduise pas les catastrophes urbaines des années 60 et 70, contre les conséquences desquelles les contribuables n'en finissent pas d'engloutir des sommes astronomiques.

Pour toutes ces raisons, le Conseil départemental des Yvelines :

- S'oppose à toute décision arbitraire du gouvernement revenant à nier le rôle pivot du Maire et de son Conseil municipal dans la détermination de sa politique d'urbanisme.
- Dénonce la nationalisation massive du foncier communal destiné à servir des projets conçus sans tenir compte des réalités du terrain.
- Réaffirme son engagement en faveur du développement d'un habitat de qualité, par le biais d'un véritable partenariat avec les Maires du département.
- Déclare enfin toujours privilégier, en matière d'urbanisme, le contrat à la contrainte.